

20	26/05/2015	BE 0475.987.215	16	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	15130.00483	A 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **ALLONS EN VENT**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse: Route de Vencimont N°: 16 Boîte:

Code postal: 5570 Commune: Beauraing

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Liège, division Dinant

Adresse Internet: <http://www.allonsenvent.be>

Numéro d'entreprise

BE 0475.987.215

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

24-10-2001

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

26-04-2015

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2014

au

31-12-2014

Exercice précédent du

01-01-2013

au

31-12-2013

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 5.2.1, A 5.2.2, A 5.7, A 5.8, A 5.9, A 6, A 8

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

LAMBIN Jean

rue des Florales 85/5
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2013

Fin de mandat: 27-04-2019

Administrateur

VAN RILLAER Lionel

Rue de Middelbourg 33//
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2011

Fin de mandat: 13-05-2017

Président du Conseil d'Administration

PONCIN Lionel

Rue de la Ruche 56//
1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2011

Fin de mandat: 13-05-2017

Administrateur

LISEIN Jonathan

Rue du monument 19//

5560 Houyet

BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2011

Fin de mandat: 13-05-2017

Administrateur délégué

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	341.076	393.692
Frais d'établissement		20	0	0
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	340.816	393.432
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	340.816	393.432
Mobilier et matériel roulant		24	0	0
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	260	260
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	201.152	141.818
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	30.357	38.125
Créances commerciales		40	30.043	38.047
Autres créances		41	314	78
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	165.000	100.233
Valeurs disponibles		54/58	4.145	2.499
Comptes de régularisation		490/1	1.650	960
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	542.228	535.510

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>433.759</u>	<u>424.279</u>
Capital	5.3	10	<u>227.900</u>	<u>230.100</u>
Capital souscrit		100	227.900	230.100
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11	<u>7.033</u>	<u>7.183</u>
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	<u>22.790</u>	<u>11.199</u>
Réserve légale		130	22.790	11.199
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	<u>123.283</u>	<u>114.321</u>
		(+)/(-)		
Subsides en capital		15	<u>52.754</u>	<u>61.476</u>
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>59.711</u>	<u>50.698</u>
Provisions pour risques et charges	5.4	160/5	<u>59.711</u>	<u>50.698</u>
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>48.758</u>	<u>60.533</u>
Dettes à plus d'un an	5.5	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	5.5	42/48	<u>48.589</u>	<u>60.533</u>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.451	1.559
Fournisseurs		440/4	1.451	1.559
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	416	4.375
Impôts		450/3	416	4.375
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	46.723	54.599
Comptes de régularisation		492/3	<u>169</u>	
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>542.228</u>	<u>535.510</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	81.967	83.369
Chiffre d'affaires		70	112.982	114.948
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	31.015	31.579
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.6	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	52.616	52.616
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/7	9.013	9.015
Autres charges d'exploitation		640/8	854	1.350
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	19.484	20.388
Produits financiers	5.6	75	8.835	8.455
Charges financières	5.6	65		
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	28.319	28.843
Produits exceptionnels		76	7.000	
Charges exceptionnelles		66		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	35.319	28.843
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	35.319	28.843
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	35.319	28.843

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	149.640	129.569
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	35.319	28.843
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	114.321	100.726
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	2.350	
Affectations aux capitaux propres	691/2	11.591	1.442
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920	11.591	1.442
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14	123.283	114.321
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6	17.117	13.806
Rémunération du capital	694	13.674	13.806
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696	3.443	

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Actés	8079		
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	807.474
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	0	
Cessions et désaffectations	8179	0	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	807.474	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	414.042
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	52.616	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	466.658	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	340.816	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	260
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	260	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	260	

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	230.100
100	227.900	

Modifications au cours de l'exercice
Démission 2014

Codes	Montants	Nombre d'actions
	-2.200	-22
	18.800	47
	209.100	2.091

Représentation du capital
Catégories d'actions
Parts sociales
Parts sociales partie variable

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 160/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

- Provision pour grosses réparations
- Provision pour démantèlement

Exercice
40.850
18.861

ETAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

42

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

0**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913

0**DETTES GARANTIES****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes reçus sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes reçus sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

9062

0**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Dettes fiscales échues**

9072

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

9076

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS**Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats**

Subsides en capital	9125	8.144	8.144
Subsides en intérêts	9126		

Intérêts intercalaires portés à l'actif

6503

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656 0 0

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont préparés en conformité avec les normes comptables.

2. Les frais d'établissement (frais relatifs à la constitution de l'entreprise, frais relatifs aux différentes augmentations de capital, frais relatifs aux prêts obligataires convertibles=) font l'objet d'amortissements appropriés par tranche de 20% l'an.

3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût historique déduction faite des amortissements. La société ne recourt pas à la réévaluation de ses actifs.

Les immobilisations incorporelles sont relatives aux développements de nouveaux projets. Annuellement, si le projet n'a pas abouti, la société procède à une évaluation raisonnable des chances d'aboutissement de ceux-ci et procède à une éventuelle perte de valeur sur les projets considérés comme ne devant pas aboutir. La durée de vie des immobilisations incorporelles est limitée dans le temps compte tenu de la durée limitée de validité des permis uniques obtenus (20 ans).

D'une manière générale, les charges suivantes, relatives à la construction des parcs éoliens, font également l'objet d'une activation :

- Frais de notaires (droit de superficie, hypothèque etc.) ;
- Frais de coordination sécurité et santé ;
- Frais d'étude de raccordement au réseau (GRD) ;
- Frais de géomètres ;

Elles sont amorties au même rythme que le matériel et outillage (éoliennes).

La société constitue, lors du démarrage de chaque parc éolien, une provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place. Cette provision est capitalisée en tant qu'accessoires des machines et outillages.

L'amortissement est calculé de façon linéaire en fonction de la durée de vie estimée des actifs.

Ces durées de vie se résument comme suit :

Immobilisations incorporelles

dépenses de développement	5 ans
autres	5 ans

Immobilisations corporelles

terrains	illimité
frais accessoires sur achats de terrains	1 an
matériel et outillage - éoliennes et accessoires:	15 ans
matériel de bureau de	5 à 10 ans
matériel informatique de	3 à 5 ans
mobilier de bureau de	5 à 10 ans
autres max.	20 ans

4. Les immobilisations financières :

- Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition
- Les cautionnements en numéraire sont évalués à leur valeur nominale
- Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale

5. Les créances commerciales et autres créances :

Les créances commerciales sont comptabilisées à la valeur nominale en euros. Elles feront l'objet chaque année d'une estimation prudente quant à leur recouvrabilité. Les réductions de valeurs seront actées suivant le caractère douteux ou non de la créance.

6. Les valeurs disponibles :

La trésorerie active est comptabilisée à son montant nominal. Elle englobe à la fois la trésorerie disponible et les placements courants de trésorerie.

7. Les dettes :

Les emprunts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières sont prises en charges sur la durée de mise à disposition des crédits.

8. Provisions

Les provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à la date du bilan et qui :

- résulte d'un élément passé
- il est probable qu'elle engendrera de charges et des flux de trésorerie
- dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

A défaut de données plus précises, la société constitue, lors du démarrage de chaque parc éolien,

- une provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place à concurrence de 5% du montant global de l'investissement éolien (Machines et frais accessoires) ; l'amortissement de ces provisions s'étale sur 15 années, comme celui du parc éolien lui-même.
- une provision pour couvrir le remplacement du générateur 10 ans après la mise en service des éoliennes à concurrence de 5% du prix d'acquisition de l'éolienne (Machine) ; l'amortissement de ces provisions s'étale sur 10 années.

Dans le cas particulier de l'éolienne Enercon E-48 au Tienne du Grand Sart ("l'éolienne des enfants"), le calcul des provisions est basé sur les informations transmises par la société Enercon à Allons en Vent le 22/12/2011:

-provision pour démantèlement : 31,671.15EUR à constituer les 15 premières années, soit un montant annuel de 2,165.86EUR à partir du 01/01/2011 et jusqu'au 31/12/2020

-provision pour grosses réparations : 60,000.00EUR à constituer les 12 premières années, soit un montant annuel de 6,570.02EUR à partir du 01/01/2011 et jusqu'au 31/12/2017

Les montants à provisionner annuellement seront indexés avec la formule suivante:

Nouveau montant = montant calculé en décembre 2011 x (indice santé décembre / indice santé décembre 2011) , avec indice santé décembre 2011 = 117,52 (base 2004).

9. Les comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation ont été évalués sur base des deux règles suivantes :

Charges à reporter : les charges ou fraction de charge afférentes à l'exercice suivant mais dont la comptabilisation est déjà intervenue ont été évaluées compte tenu du montant imputable à l'exercice suivant ;

Charges à imputer : les charges ou fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne sont payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice ;

Produits acquis : les produits ou fractions de produits afférents à l'exercice mais dont la comptabilisation n'interviendra qu'au cours de l'exercice suivant ont été évalués compte tenu du montant imputable à l'exercice ;

Produits à reporter : les produits ou fractions de produits afférents à l'exercice suivant et qui ont été encaissés au cours de l'exercice sont évalués au montant afférent à l'exercice suivant.

Exercice 31.12.14.

Rapport des actionnaires chargés de contrôle.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rendons compte de la mission de surveillance et de contrôle que vous nous avez confiée pour répondre aux prescriptions légales et statutaires.

L'ensemble des documents comptables nous ont été communiqués et il nous a été donné toutes les informations utiles que nous avons demandées relatives aux divers postes du bilan et du compte de résultat ainsi que leur évolution en cours d'exercice et des actes de gestion posés par le conseil d'administration.

Nous avons effectué la vérification des écritures et des existences. Nous avons aussi vérifié la présence effective des investissements acquis au cours de l'année 2014. Par sondages, nous nous sommes assurés que les documents comptables traduisent avec exactitude les opérations qui ont été effectuées, les documents ayant été visés à la date du 18 mars 2015.

De ces vérifications diverses et répétées, nous concluons que la comptabilité est correctement tenue et que les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les dits comptes donnent une image exacte du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Par ailleurs, le rapport du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 avril 2015, dont le projet nous a été soumis, comprend les informations légalement requises et concorde avec les comptes annuels.

La répartition des bénéfices telle que proposée est conforme aux statuts et aux lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Nous n'avons pas trouvé d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou des dispositions légales et nous n'avons à ce sujet aucune réserve ou objection à formuler.

En conséquence, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à adopter le bilan et le compte de résultats au 31.12.14 tel que le conseil d'administration vous le soumet, à approuver la répartition des bénéfices qu'il vous propose et à lui donner décharge de sa gestion.

Beauraing, le 19 mars 2015

Le commissaire aux comptes,
Jean-Claude CORNET

